

OBJET

PERSONNEL -  
Besoins occasionnels  
et saisonniers.

==

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
06/12/2021

Date d'affichage :  
14/12/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 16

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 DÉCEMBRE 2021 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Agnès POTEL représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

En application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Aussi, dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) organisés par la Direction de la participation citoyenne dans les 3 centres sociaux municipaux durant les vacances scolaires ainsi que pour les séjours vacances, plusieurs postes doivent être créés :

- 34 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 3 heures journalières le 7 février 2022 pour la réunion de préparation et à raison de 23 heures hebdomadaires, du 7 au 11 février 2022 et du 14 au 18 février 2022,

- 34 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 3 heures journalières le 11 avril 2022 pour la réunion de préparation et à raison de 23 heures hebdomadaires, du 11 au 15 avril 2022 puis 19 heures hebdomadaires du 19 au 22 avril 2022,

- 4 emplois d'adjoint d'animation à temps complet pour un séjour de 6

jours entre le 5 et 20 février 2022,

- 5 emplois d'adjoint d'animation à temps complet pour un séjour de 3 à 5 jours entre le 9 et le 24 avril 2022,

Dans le cadre de l'encadrement des animations ACM organisées les mercredis, les samedis ainsi que l'encadrement d'animations en direction des enfants, adolescents et familles, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, plusieurs postes doivent être créés :

- 14 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 5 heures hebdomadaires, sur la période du 3 janvier au 2 juillet 2022.

Pour la Direction du patrimoine,

Dans le cadre de l'exposition Hélène MORBU programmée à l'espace Saint-Jacques entre le 10 décembre 2021 et le 13 mars 2022, il convient de créer les emplois suivants :

- 2 emplois d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires, sur la période du 4 janvier au 13 mars 2022, pour exercer les fonctions de chargé d'accueil.

Pour le service Transport,

- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet, pour une période de cinq jours au cours du mois de février 2022, afin de démonter les dalles sur la place de l'Hôtel de ville.

L'ensemble de ces emplois sont rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle C1.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de créer, dans les conditions reprises ci-dessus, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents contractuels.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20211213-55620-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 14 décembre 2021

Publication : 14 décembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation